

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 20  
Date de la convocation : 10/03/2023

**Objet :** Création d'un poste au service de la police municipale

**Numéro :** II-2023/18

**SEANCE du 20/03/2023**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

**Présents :** DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, FEUILLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

**Pouvoirs :** LECOMTE Nathalie pouvoir à GUELIN Carole, LEBLOND Alain pouvoir à MASCRE Gérard

**Absents :** DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Monsieur MASCRE Gérard élu secrétaire de séance.

**Exposé des motifs :**

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge de travail au sein de la police municipale sur la commune, il convient d'y nommer un nouvel agent.

La création d'un emploi de policier municipal à temps complet pour la surveillance du bon ordre, la prévention, la tranquillité, la salubrité ainsi que la sécurité publique, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la catégorie C filière police, aux grades de gardien-brigadier, brigadier-chef principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- D'adopter la proposition du maire,
- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-213102874-20230320-II\_2023\_18-

A la majorité des membres présents et représentés  
POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 1 (Patrick SENTENAC)

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
A LAVERNOSE LACASSE, le 20/03/2022

Le Maire A. DELSOL



Mis en ligne le

27 MARS 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 21/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-213102874-20230320-II\_2023\_18-